

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 58

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« des effets »

les mots :

« de suivre l'apparition éventuelle d'effets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.